



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 5 juillet 2022, à 19 h 02, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-220705-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-220705-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

CO-220705-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 14 JUIN 2022 À 19 H 06**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juin 2022 à 19 h 06 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-1.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 16 JUIN 2022 À 16 H 06 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 juin 2022 à 16 h 06, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

M. Sylvain Laroque quitte son siège.

CO-220705-2.1**DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER AOÛT AU 30 NOVEMBRE 2022 (SD-2022-1800)**

Il est proposé de désigner M. Jonathan Tabarah, maire suppléant, pour la période du 1^{er} août au 30 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-2.2**DÉPÔT DES CORRESPONDANCES REÇUES DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT (SD-2022-1731)**

Il est procédé au dépôt de correspondances reçues de la Ville de Saint-Lambert concernant :

- 1° l'adoption du projet de Règlement visant la révision de son plan d'urbanisme;
- 2° l'adoption du projet de Règlement visant le remplacement du règlement de zonage;
- 3° l'adoption du projet de Règlement visant le remplacement du règlement de lotissement;
- 4° l'adoption du projet de Règlement visant le remplacement du règlement de construction.

CO-220705-2.3**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE (SD-2022-0613)**

Il est procédé au dépôt du rapport annuel 2020 de la gestion de l'eau potable, conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

CO-220705-2.4**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS TENUE LE 19 MAI 2022 (SD-2022-1873)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens tenue le 19 mai 2022.

CO-220705-2.5**APPROBATION DE LA RECOMMANDATION CDS-2022-001 CONCERNANT LES ORIENTATIONS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET DES POLITIQUES DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES (SD-2022-1873)**

Il est proposé d'approuver la recommandation CDS-2022-001, adoptée par la Commission du développement social et des relations avec les citoyens le 19 mai 2022, afin de prendre les orientations suivantes quant au plan de développement et aux politiques de reconnaissance et de soutien aux organismes :

- 1° Éliminer les subventions d'aide à la réservation versées aux organismes sportifs du Vieux-Longueuil;
- 2° Proposer une réduction progressive sur 4 ans de la tarification des plateaux municipaux pour la clientèle d'âge mineur afin d'offrir, à terme, la gratuité de ces plateaux pour les organismes avec une clientèle d'âge mineur;
- 3° Facturer le coût réel en cas de non-utilisation des espaces réservés, si aucune annulation préalable;
- 4° Ne pas procéder à des diminutions de tarifs pour les clientèles adulte et aînée et proposer des augmentations progressives sur 4 ans visant à rejoindre les tarifs les plus élevés actuellement en vigueur pour les clientèles adulte et aînée;
- 5° Proposer une tarification harmonisée pour les équipements et la livraison, et ce, pour tous les organismes;
- 6° Réévaluer les tarifs après 4 ans et proposer une indexation annuelle par la suite;
- 7° Proposer un nouveau programme de subventions et d'aides financières pour les organismes;

8° Assurer l'accompagnement des organismes pendant la transition et porter une attention particulière aux organismes subissant les plus importantes conséquences;

9° Se doter d'un plan de communication pour assurer la diffusion de l'information auprès des organismes et des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-2.6

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 27 AVRIL 2022 (SD-2022-1585)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 27 avril 2022.

CO-220705-2.7

ADOPTION DU PROCESSUS DE PAIEMENT DES HONORAIRES D'UN CONSEILLER À L'ÉTHIQUE POUR L'OBTENTION D'UN AVIS CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS MUNICIPAUX OU LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU PERSONNEL DE CABINET (SD-2022-1878)

Il est proposé d'adopter le *Processus de paiement des honoraires d'un conseiller à l'éthique pour l'obtention d'un avis concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux ou le Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-2.8

APPROBATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA LISTE DES OFFICIERS DU CONSEIL DES ARTS DE LONGUEUIL POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023 (SD-2022-1408)

Il est proposé d'approuver la composition du conseil d'administration du Conseil des arts de Longueuil pour les années 2022 et 2023, comme suit :

1° à titre d'administrateurs :

1.1° M. Olivier Barrette, chef du Bureau de la culture et des bibliothèques, fonctionnaire de la Ville, désigné;

1.2° M. Jonathan Castonguay, représentant du milieu socio-économique;

1.3° Mme Doris Guérette, présidente, représentante du milieu socio-économique;

1.4° M. Sylvain Larocque, élu municipal;

1.5° M. Robert Leroux, vice-président, représentant du milieu socio-économique;

1.6° Mme Lucie Papineau, représentante du milieu des arts et de la culture;

1.7° Mme Eugénia Reznik, secrétaire, représentante du milieu des arts et de la culture;

1.8° Mme Sylvie Toupin, trésorière, fonctionnaire de la Ville, désignée;

1.9° Mme Catherine Trudeau, représentante du milieu des arts et de la culture;

2° à titre d'officiers :

2.1° Mme Doris Guérette, présidente, représentante du milieu socio-économique;

2.2° M. Robert Leroux, vice-président, représentant du milieu socio-économique;

2.3° Mme Sylvie Toupin, trésorière, fonctionnaire de la Ville, désignée;

2.4° Mme Eugénia Reznik, secrétaire, représentante du milieu des arts et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CO-220705-4.1

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE CONCERNANT L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS RELEVANT D'UNE COMPÉTENCE LOCALE (SD-2022-1531)

Il est procédé au dépôt du rapport de la trésorière concernant l'adjudication du contrat pour l'émission d'obligations du 3 mai 2022, au montant de 46 306 000 \$, relevant d'une compétence locale, à RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.

CO-220705-4.2

AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE D'INSCRIRE AU RAPPORT FINANCIER 2022 LES AFFECTATIONS AU POSTE DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR (SD-2022-1779)

Il est proposé d'autoriser la trésorière à inscrire au rapport financier 2022 les affectations au poste *Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir* nécessaires afin de pallier au déséquilibre fiscal engendré par la norme

comptable sur les passifs aux titres de sites contaminés, des avantages sociaux futurs et des règlements de litiges importants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-4.3

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT D'EMPRUNT CONTRACTÉ EN VERTU DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (SD-2022-0865)

Il est proposé :

1° d'affecter l'excédent d'emprunt contracté en vertu des règlements d'emprunt CO-2010-624, CO-2010-646, CO-2010-670, CO-2011-702, CO-2014-855, CO-2016-913 et CO-2017-958, à la réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement de 2022 à 2026;

2° d'affecter l'excédent d'emprunt contracté en vertu des règlements d'emprunt CO-2010-630, CO-2014-836, CO-2014-846, CO-2014-856 et CO-2018-1006, au paiement de l'échéance annuelle de 2023 pour le remboursement de l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque reprend son siège.

CO-220705-4.4

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 8 JUIN 2022, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2022-1889)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 8 juin 2022 préparée par la Direction des finances, au montant de 542 322 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-4.5

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES ÂÎNÉS (PRIMA) POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET D'AMÉNAGEMENTS À LA MAISON LE RÉVEIL EN 2023 (SD-2022-1871)

Il est proposé :

1° d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière d'un montant de 100 000 \$ au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA), afin de réaliser des travaux d'infrastructures et d'aménagements à la Maison Le Réveil en 2023;

2° de prendre connaissance du Guide du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA), de respecter toutes les modalités qui s'appliquent à la Ville;

3° de s'engager, si une aide financière est obtenue, à payer la part de la Ville des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

4° d'assumer tous les coûts au-delà de l'aide financière pour la demande, incluant les dépassements des coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

CO-220705-5.1

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVOLUTION DES SUSPENSIONS DISCIPLINAIRES IMPOSÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, AUX SALARIÉS DE COMPÉTENCE LOCALE (SD-2022-1593)

Il est procédé au dépôt du rapport d'évolution des suspensions disciplinaires imposées par le directeur général, aux salariés de compétence locale.

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-220705-6.1

NUMÉRO NON UTILISÉ

CO-220705-6.2

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-20-142 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (SD-2022-1695)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 128 374,84 \$, taxes comprises, au contrat cadre APP-20-142 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération, requise pour la préparation des plans et devis pour la réparation de six ponceaux en acier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-6.3**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-20-179 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉCLAIRAGE ROUTIER ET D'ESPACES PUBLICS, D'ENFOUISSEMENT D'UTILITÉS PUBLICQUES ET DE FEUX DE CIRCULATION DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION ET LES MISES À JOUR ANNUELLES (SD-2022-1892)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 153 142,99 \$, taxes comprises, au contrat cadre APP-20-179 pour la fourniture de services professionnels d'éclairage routier et d'espaces publics, d'enfouissement d'utilités publiques et de feux de circulation dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération et les mises à jour annuelles, requise pour la surveillance des travaux d'ajout de feux de circulation à trois intersections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-6.4**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-21-157 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET DE CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (CONTRAT 1) (SD-2022-1849)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 153 916,35 \$, taxes comprises, au contrat cadre APP-21-157 pour la fourniture de services professionnels d'études géotechniques et de caractérisations environnementales dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (contrat 1), requise pour la réalisation du suivi environnemental des travaux de chargement, de transport et de disposition de matériaux et de sols pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-6.5**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE DEUX CAMIONNETTES (SD-2022-1857)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat pour l'acquisition de deux camionnettes de marque Dodge, modèle Ram 1500, à FCA Canada inc., par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales, pour un montant estimé à 112 808,87 \$, taxes comprises, et selon le catalogue des produits et services joint au sommaire décisionnel SD-2022-1857.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-018 POUR L'ACQUISITION DE COMPTEURS D'EAU AVEC TRANSMETTEUR INTÉGRÉ (CONTRAT 1) (OPTION A) (SD-2022-1823)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-018 pour l'acquisition de compteurs d'eau avec transmetteur intégré (contrat 1) (option A), pour une période de trois ans, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Labrecque Langlois inc., faisant affaires sous le nom Compteurs d'eau du Québec, pour un montant de 157 938,97 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-025 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE SIGNAUX LUMINEUX DE PASSAGES POUR PIÉTONS (SD-2022-1165)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-025 pour la fourniture et l'installation de signaux lumineux de passages pour piétons, au plus bas soumissionnaire conforme, Trafic Innovation inc., pour un montant estimé à 168 913,45 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-6.8**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-064 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU TERRAIN DE BASEBALL DU PARC PAUL-PRATT (SD-2022-1589)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-064 pour l'exécution de travaux de réfection du terrain de baseball du parc Paul-Pratt, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation E.S.M. inc., pour un montant estimé à 660 191,27 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-6.9**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-055 POUR LES BONIFICATIONS DU RUISSEAU DAIGNEAULT ET DE SES RIVES (SD-2022-1628)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-055 pour les bonifications du ruisseau Daigneault et de ses rives, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation et Construction Gélinas inc., pour un montant estimé à 456 342,93 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-6.10**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-063 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA PATINOIRE PERMANENTE SITUÉE AU PARC JUBILÉE (SD-2022-2004)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-063 pour l'exécution de travaux de reconstruction de la patinoire permanente située au parc Jubilé, au plus bas soumissionnaire conforme, Environnement Routier NRJ inc., pour un montant estimé à 1 206 148 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-6.11**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-069 POUR LA FOURNITURE ET LA PLANTATION D'ARBRES DANS LE SECTEUR NORD (CONTRAT 1) (SD-2022-1990)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Carl Lévesque, d'adjuger le contrat APP-22-069 pour la fourniture et la plantation d'arbres dans le secteur nord (contrat 1), au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un montant estimé à 1 146 822,54 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-6.12**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-069 POUR LA FOURNITURE ET LA PLANTATION D'ARBRES DANS LE SECTEUR SUD (CONTRAT 2) (SD-2022-1999)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-069 pour la fourniture et la plantation d'arbres dans le secteur sud (contrat 2), au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Terrassement technique Sylvain Labrecque inc., pour un montant estimé à 942 265,27 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS**CO-220705-7.1****ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR UNE PARTIE DES LOTS 2 588 699 ET 6 329 000 (EN VOIE DE SUBDIVISION) DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-0338)**

Il est proposé d'accepter l'offre des propriétaires de l'immeuble situé au 2044, rue des Iris, d'acheter une partie des lots 2 588 699 et 6 329 000 (en voie de subdivision) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 64,9 m² et 0,9 m², adjacente à l'immeuble situé au 2044, rue des Iris, au montant de 470 \$/m², taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées dans la lettre du technicien en urbanisme à la Division de la

gestion des actifs immobiliers du 27 janvier 2022 et acceptée par les acheteurs le 2 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-7.2

ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ÉCHANGE À INTERVENIR AVEC 4494792 CANADA INC. PORTANT SUR UNE PARTIE DES LOTS 2 873 799 ET 3 977 662 (EN VOIE DE SUBDIVISION) DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-0194)

Il est proposé :

1° d'accepter la promesse d'échange à intervenir avec 4494792 Canada inc., par laquelle cette dernière cède à la Ville une partie du lot 2 873 799 (en voie de subdivision) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 41,43 m², en échange d'une partie du lot 3 977 662 (en voie de subdivision) du même cadastre, d'une superficie approximative de 270,9 m², et selon les conditions qui y sont énoncées;

2° de retirer la partie du lot 3 977 662 du cadastre du Québec du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-7.3

ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ÉCHANGE À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES PORTANT SUR UNE PARTIE DES LOTS 2 630 618, 6 390 979, 2 951 562 ET 2 630 607 (EN VOIE DE SUBDIVISION) DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-1538)

Il est proposé :

1° d'accepter la promesse d'échange à intervenir avec la Société québécoise des infrastructures, par laquelle cette dernière cède à la Ville une partie du lot 2 630 618 (en voie de subdivision) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 451,1 m², en échange des parties des lots 6 390 979, 2 951 562 et 2 630 607 (en voie de subdivision) du même cadastre, d'une superficie approximative de 1729,6 m², selon les conditions qui y sont énoncées;

2° de retirer les parties des lots 6 390 979, 2 630 607 et 2 951 562 du cadastre du Québec du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-7.4**AUTORISATION DE PROCÉDER À DES ÉTUDES ET INSPECTIONS DES PARTIES DU LOT 2 007 224 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-1807)**

Il est proposé :

1° d'autoriser le Centre de services scolaire Marie-Victorin, ainsi que leurs représentants et mandataires, à procéder à des études et inspections des parties du lot 2 007 224 du cadastre du Québec;

2° d'approuver le document intitulé *Autorisation relative à la communication de renseignements confidentiels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-7.5**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR L'AUTORISATION D'EXÉCUTER DES TRAVAUX POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION CÂBLÉS À INTERVENIR AVEC LA PROPRIÉTAIRE DU LOT 2 007 930 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-1753)**

Il est proposé d'approuver l'entente pour l'autorisation d'exécuter des travaux pour l'enfouissement des réseaux de distribution câblés à intervenir avec la propriétaire du lot 2 007 930 du cadastre du Québec, laquelle prévoit notamment le paiement d'une compensation de 24 000 \$ à la propriétaire ainsi que, le cas échéant, les coûts raisonnables de mise aux normes du système électrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-7.6**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC 9446-9558 QUÉBEC INC. RELATIVE À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE BRANCHEMENT D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC SUR LES LOTS 2 928 392, 5 820 393 ET 6 352 132 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉS À L'INTERSECTION NORD DU BOULEVARD CLAIREVUE ET DE LA RUE JOHN-MOLSON (SD-2022-2017)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec 9446-9558 Québec inc. relative à l'exécution de travaux de branchement d'infrastructures municipales et de réaménagement du domaine public sur les lots 2 928 392, 5 820 393 et 6 352 132 du cadastre du Québec situés à l'intersection nord du boulevard Clairevue et de la rue John-Molson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-7.7**RÉQUISITION DE L'INSCRIPTION D'UN AVIS DE DÉCONTAMINATION DES LOTS 4 059 600 À 4 059 606, 4 059 608 À 4 059 612, 4 059 621 À 4 059 628 ET 4 059 721 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-1655)**

Il est proposé d'entériner l'inscription d'un avis de décontamination des lots 4 059 600 à 4 059 606, 4 059 608 à 4 059 612, 4 059 621 à 4 059 628 et 4 059 721 du cadastre du Québec, sur le registre foncier, pour et au nom de la Ville, par le chef du Division de gestion environnementale des sites et conformité du Service de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES**CO-220705-8.1****APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT À INTERVENIR AVEC LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN POUR LA RÉALISATION DU PROJET D'ACQUISITION DES LOTS 4 920 986 ET 5 103 900 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2022-1270)**

Il est proposé :

- 1° que la Ville de Longueuil dépose à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande d'inscription des lots 4 920 986 et 5 103 900 du cadastre du Québec au Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation;
- 2° que la Ville de Longueuil s'engage à maintenir les processus naturels d'évolution et de développement des milieux naturels des sites visés;
- 3° que la Ville de Longueuil s'engage à signaler, à la Communauté métropolitaine de Montréal, toutes modifications des caractéristiques ou des mesures de conservation des sites visés dans un délai maximal de 90 jours;
- 4° que la Ville de Longueuil approuve la convention de financement dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain* pour le projet d'acquisition des lots 4 920 986 et 5 103 900 du cadastre du Québec dans le boisé Du Tremblay;
- 5° que la Ville de Longueuil signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer sa part d'investissement au projet;
- 6° que la Ville de Longueuil signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la convention de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-8.2**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTAGE DES DONNÉES À INTERVENIR AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL CONCERNANT L'ENQUÊTE NUMÉRIQUE MTL TRAJET 2019 (SD-2022-1793)**

Il est proposé d'approuver la convention de partage des données à intervenir avec la Ville de Montréal concernant l'enquête numérique MTL Trajet 2019 sur les déplacements des usagers du réseau routier et les différents modes de transport de la grande région de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-8.3**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC ARCELORMITTAL PRODUITS LONGS CANADA S.E.N.C. CONCERNANT LA FOURNITURE D'UN SERVICE D'EAU NON TRAITÉE (SD-2022-1782)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec Arcelormittal Produits longs Canada S.E.N.C. concernant la fourniture d'un service d'eau non traitée, pour une période prenant fin le 31 décembre 2042, avec possibilité de renouvellement, conditionnellement à ce que les engagements relevant d'une compétence d'agglomération soient approuvés par l'instance compétente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-8.4**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA VILLE DE BOUCHERVILLE CONCERNANT LA FOURNITURE D'UN SERVICE D'EAU NON TRAITÉE (SD-2022-1781)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec la Ville de Boucherville concernant la fourniture d'un service d'eau non traitée, pour une période prenant fin le 31 décembre 2042, avec possibilité de renouvellement, conditionnellement à ce que les engagements relevant d'une compétence d'agglomération soient approuvés par l'instance compétente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-8.5**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE CONCERNANT L'UTILISATION D'IMMEUBLES ET D'ÉQUIPEMENTS À DES FINS SCOLAIRES, RÉCRÉATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES (SD-2022-1844)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec la Commission scolaire Riverside concernant l'utilisation d'immeubles et d'équipements à des fins scolaires, récréatives, culturelles, sportives et communautaires, pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-8.6**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1193 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-76 ADOPTANT LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2022-1307)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1193 modifiant le Règlement CM-2002-76 adoptant le programme Rénovation Québec de la Ville de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-8.7**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1199 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2006-437 CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT (SD-2022-1526)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1199 modifiant le Règlement CO-2006-437 constituant un fonds de roulement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-220705-8.8**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2021-1173 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SD-2022-1810)**

M. Carl Lévesque donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2021-1173 régissant la démolition d'immeubles* sera présenté.

CO-220705-8.9**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1197 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2021-1173 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SD-2022-1810)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Lysa Bélaïcha:

1° d'adopter le projet de *Règlement CO-2022-1197 modifiant le Règlement CO-2021-1173 régissant la démolition d'immeubles*;

2° de déléguer à l'assistante-greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

Mme Lysa Bélaïcha quitte son siège.

M. Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Mme Lysa Bélaïcha reprend son siège.

CO-220705-8.10**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2019-1076 ORDONNANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES MÉCANIQUES ET DE RÉFRIGÉRATION DU COLISÉE JEAN-BÉLIVEAU, AINSI QUE L'EXÉCUTION DE TRAVAUX CONNEXES ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2021-3691)**

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2019-1076 ordonnant des travaux de mise à niveau des systèmes mécaniques et de réfrigération du Colisée Jean-Béliveau, ainsi que l'exécution de travaux connexes et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*, sera présenté.

CO-220705-8.11**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1198 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2019-1076 ORDONNANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES MÉCANIQUES ET DE RÉFRIGÉRATION DU COLISÉE JEAN-BÉLIVEAU, AINSI QUE L'EXÉCUTION DE TRAVAUX CONNEXES ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2021-3691)**

M. Marc-Antoine Azouz procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1198 modifiant le Règlement CO-2019-1076 ordonnant des travaux de mise à niveau des systèmes mécaniques et de réfrigération du Colisée Jean-Béliveau, ainsi que l'exécution de travaux connexes et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*.

CO-220705-8.12**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2022-1890)**

M. Carl Lévesque donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville* sera présenté.

CO-220705-8.13**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1202 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2022-1890)**

M. Carl Lévesque procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1202 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*.

CO-220705-8.14**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2014-859 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL (SD-2022-0081)**

M. Karl Ferraro donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2014-859 relatif au stationnement hivernal* sera présenté.

CO-220705-8.15**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1189 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2014-859 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL (SD-2022-0081)**

M. Karl Ferraro procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1189 modifiant le Règlement CO-2014-859 relatif au stationnement hivernal*.

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****CO-220705-10.1****CONSENTEMENT À LA DÉLÉGATION D'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL NUMÉRO 2022-96 CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS ET DÉSIGNATION D'INSPECTEURS MÉTROPOLITAINS (SD-2022-1453)**

CONSIDÉRANT le *Règlement de contrôle intérimaire 2022-96 concernant les milieux naturels*, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 28 avril 2022;

CONSIDÉRANT l'article 5.2 de ce règlement par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1), est le fonctionnaire désigné par le conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit consentir à une telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, précitée;

CONSIDÉRANT l'article 5.2 du Règlement de contrôle intérimaire, par lequel le conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjointe prévus aux articles 5.4 et 5.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux;

Il est proposé :

1° de consentir à ce que les techniciens en architecture de la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux, tel que prévu par l'article 5.3 du *Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal* numéro

2022-96 concernant les milieux naturels et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 5.7 de ce même règlement;

2° de consentir à ce que le chef d'Unité - Inspection de cette même direction se voit déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef, tel que prévu à l'article 5.4 de ce même règlement;

3° de consentir à ce que les inspecteurs en bâtiment et l'inspecteur en foresterie urbaine de cette même direction se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain adjointe, tel que prévu à l'article 5.5 de ce même règlement;

4° que le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme transmette la Communauté métropolitaine de Montréal la liste des personnes agissant à titre d'inspecteurs métropolitains locaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-220705-12.1

ORIENTATIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 7 JUILLET 2022

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération, à être tenues le 7 juillet 2022 :

Favorable à l'adoption des résolutions :

1° Séance extraordinaire :

- 4.1

2° Séance ordinaire :

- 2.4, 2.6 à 2.8
- 4.1 et 4.2
- 5.1
- 6.1 à 6.5
- 7.1
- 8.6 à 8.11

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-220705-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-220705-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 21 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers